

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 20 juin 2026

### **Vigilance ROUGE canicule à compter de dimanche 12h dans les Landes : le préfet appelle à la plus grande prudence et annonce des mesures exceptionnelles pour protéger la population**

Au vu de l'évolution des conditions météorologiques, le département des Landes sera placé en vigilance ROUGE canicule par Météo France à compter du dimanche 21 juin à 12h00. Les températures devraient atteindre en journée 36 à 38°C sur le littoral et ne devraient pas descendre en dessous de 21°C pendant la nuit. L'épisode caniculaire devrait poursuivre une grande partie de la semaine prochaine.

Devant les risques liés à cette situation météorologique d'intensité exceptionnelle, Gilles CLAVREUL, préfet des Landes, a décidé la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de protection des populations.

Compte tenu de la durée de l'événement, ces mesures exceptionnelles préventives sont prises pour éviter toute tension sur le système de santé qui doit rester disponible pour l'accueil des plus vulnérables.

A compter de l'entrée en vigueur de la vigilance rouge :

- Les événements et rassemblements sportifs, culturels, festifs ou autres organisés en extérieur ou dans les établissements recevant du public non climatisés ou ne disposant pas de dispositifs de rafraîchissement adaptés seront interdits jusqu'à la fin de la vigilance rouge ;
- Par dérogation, les événements musicaux organisés dans le cadre de la Fête de la Musique pourront être maintenus dimanche 21 juin entre 19h et 02h00 sous réserve de mesures renforcées de protection du public dont les organisateurs ont la responsabilité (dispositifs de secours renforcés, espaces de fraîcheur, accès facilité à l'eau potable et actions de prévention) ;
- La consommation d'alcool accélérant la déshydratation, la vente d'alcool à emporter et la consommation dans l'espace public, à l'exception des bars et restaurants, sont interdites de 12h00 à 06h00 du matin en prévision de la fête de la Musique ;
- Pour les salariés du BTP et du bâtiment, un arrêté préfectoral autorise le démarrage des chantiers à 06h00 au lieu de 07h00. Les employeurs sont tenus d'assurer la protection de leurs salariés, conformément à la réglementation.
- À ce stade, l'accueil des élèves sera maintenu. Des aménagements pédagogiques et des solutions de repli seront parfois mis en œuvre, en lien avec les maires et les collectivités dans les établissements les plus exposés afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels tout en assurant la continuité pédagogique. Les parents concernés seront tenus informés par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement.

À cette date, le système de santé n'est pas en tension. Le risque incendie reste maîtrisé. Un point sera régulièrement organisé.

Le préfet appelle l'ensemble de la population à faire preuve de responsabilité et de solidarité, en particulier à l'égard des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies chroniques, des jeunes enfants, des travailleurs exposés à la chaleur et des personnes isolées.

Par ailleurs, le département des Landes est placé depuis ce samedi 16h00 en vigilance jaune orage. Cette vigilance orange nécessite une vigilance particulière.

Il appartient d'adopter des comportements responsables et mesurés pendant cet épisode exceptionnel :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demande de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

En cette période de canicule, soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante : vous risquez un choc thermique. Vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

En cours d'eau et plan d'eau : respectez toujours les interdictions de baignade, et restez dans les zones surveillées :

- Baignez-vous toujours avec vos enfants ;
- Choisissez les zones de baignades surveillées ;
- Respectez les drapeaux ;
- Tenez-compte de votre état de forme ;
- Mouillez-vous la tête, la nuque et le ventre en rentrant progressivement dans l'eau ;
- Avant la baignade, ne vous exposez pas excessivement au soleil ;
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

#### **Les numéros utiles :**

- La plateforme téléphonique « Canicule info service » est mise en place au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8 h à 20 h ;
- En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 ;
- Le 115, numéro d'appel gratuit, a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

#### **Restez informés :**

- Site de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Site de la préfecture des Landes : [www.land.es.gouv.fr](http://www.land.es.gouv.fr)
- [Facebook](#) et [Twitter](#) de la préfecture des Landes

#### **Contact presse**

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@land.es.gouv.fr](mailto:pref-communication@land.es.gouv.fr)